

PANORAMA

Cahier thématique



**Peste porcine africaine :
comment faire face à la
menace mondiale**



PERSPECTIVES

| # DOSSIER

| # AUTOUR DU MONDE

La République Tchèque est l'un des rares pays à avoir éradiqué la peste porcine africaine de son territoire. Une surveillance précoce, des mesures vétérinaires et en matière de sécurité biologique strictes et une approche coordonnée ont joué un rôle essentiel pour parvenir à ce succès.

La peste porcine africaine avait été détectée pour la première fois sur deux sangliers en juin 2017. Les derniers cas positifs de peste porcine africaine ont été détectés en février 2018 sur des sangliers abattus à la chasse et en avril 2018 sur des sangliers retrouvés morts. Tous les cas positifs ont été détectés dans une zone réduite (89 km²) du district de Zlín. Il n'existait aucun foyer de peste porcine africaine dans la population de porcs domestiques.

Cet article présente un bref tour d'horizon des principales mesures de lutte utilisées pour parvenir à l'éradication de la peste porcine africaine.

Détection et surveillance précoces

Il est essentiel que la détection précoce de la présence du virus de la peste porcine africaine repose sur une surveillance passive chez les sangliers morts et sur un suivi intensif permanent.

Zonage

La zone infectée a été définie conformément à la législation de l'Union européenne [1]. Dans le même temps, la zone de chasse intensive a été délimitée. La zone infectée a été divisée en deux parties : a) une zone à haut risque (avec des cas positifs détectés) et b) une zone à faible risque (Fig. 1).

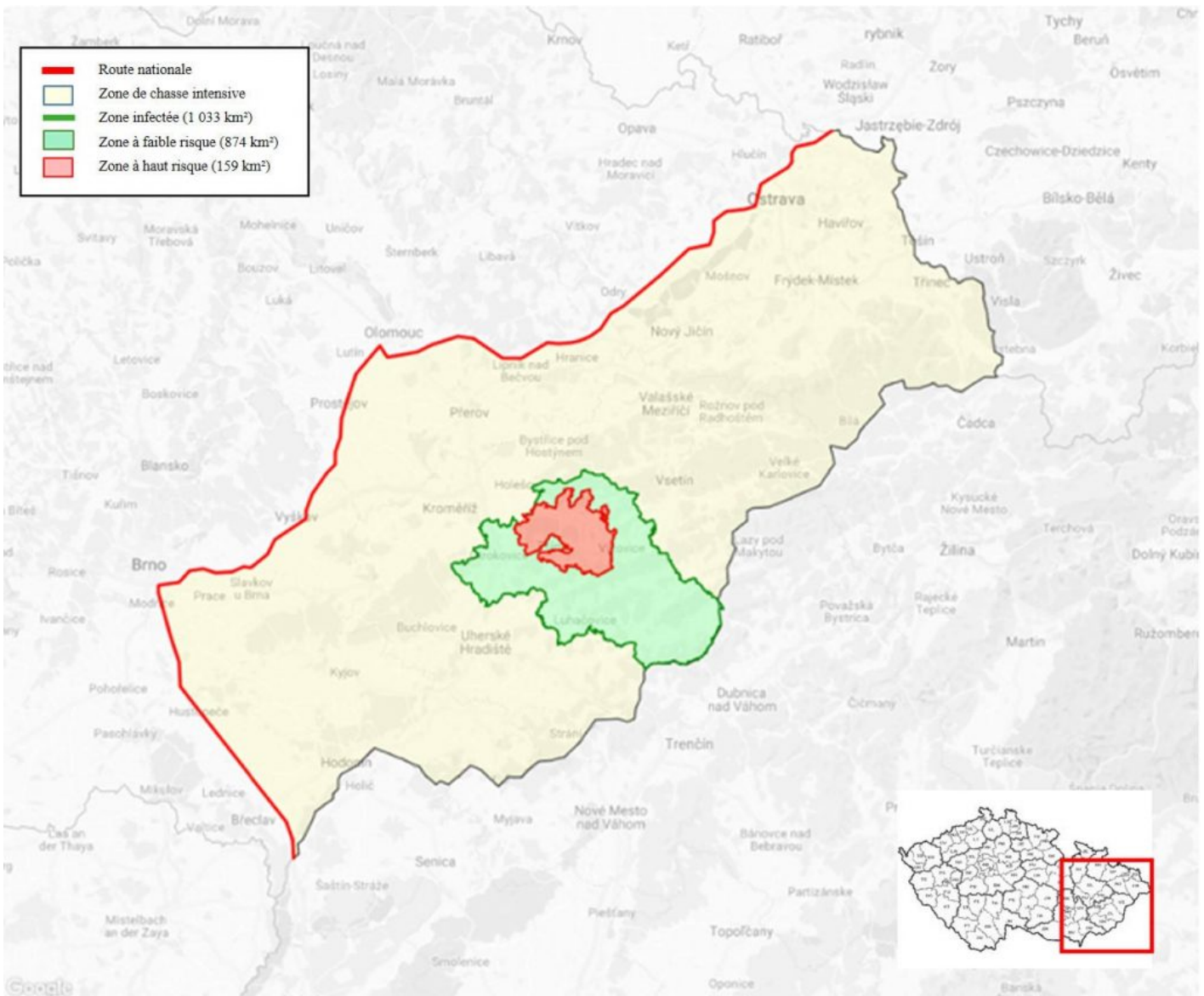


Fig. 1. Carte des zones mises en place sur le territoire de la République Tchèque. © Státní veterinární správa

Recherche intensive de carcasses de sangliers

Les carcasses de sangliers infectés représentent le risque majeur de propagation de la peste porcine africaine au sein des populations de sangliers ; c'est la raison pour laquelle une recherche intensive de carcasses de sangliers a été mise en œuvre dans la zone infectée (Fig. 2). Ces carcasses ont été collectées dans le respect de normes de sécurité biologique strictes et transportées vers une usine d'équarrissage.



Fig. 2. Paille contaminée par un cadavre de sanglier. © Státní veterinární správa

Prévention de la migration de sangliers infectés

La chasse et le nourrissage des sangliers ont été strictement interdits dans la zone infectée. Certaines récoltes non moissonnées ont été laissées dans la zone à haut risque. Des clôtures électriques odorantes ont été installées à la périphérie de la zone à haut risque et une interdiction de pénétrer dans cette zone sans autorisation a été imposée.

Réduction de la population de sangliers

Après évaluation des résultats obtenus à l'issue de cette surveillance, la chasse individuelle a été autorisée dans la zone infectée uniquement pour les chasseurs reconnus formés aux règles en matière de sécurité biologique. Au terme de la phase épidémique de l'infection, des tireurs de la police ont collaboré afin de réduire le nombre de sangliers dans la zone à haut risque.

Prévention de l'introduction de la peste porcine africaine au sein de la population de porcs domestiques

Les mesures imposées prévoyaient l'interdiction de tous les mouvements de porcs domestiques et de produits à base de viande, des contrôles officiels de tous les élevages porcins axés sur la sécurité biologique et une vaste campagne d'information du public.

✖ De plus amples informations concernant notre expérience figurent dans des textes publiés [2, 3].

<http://dx.doi.org/10.20506/bull.2020.1.3131>

AUTOUR DU MONDE

▶ HISTOIRES À SUCCÈS

Enseignements à tirer de l'éradication de la peste porcine africaine en République Tchèque

MOTS-CLÉS

#auto-déclaration, #chasse, #éradication, #peste porcine africaine, #sanglier, #Tchèque (Rép.).

AUTEURS

Charvátová P.^{(1)*}, Wallo R.⁽¹⁾ & Šatrán P.⁽²⁾

(1) Counsellor – specialist, Division for Solution of Crisis Situations, Department of Animal Health and Welfare Protection, [Státní veterinární správa](#), Brno (République Tchèque).

(2) Head of Veterinary Section, [Státní veterinární správa](#), Prague (République Tchèque).

* Contact auteurs : p.charvatova@svscr.cz

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.



© Foto Speedy/Getty Images

RÉFÉRENCES

1. Commission européenne (2017). – Décision d'exécution (UE) 2017/1437 de la Commission du 4 août 2017 concernant certaines mesures de protection contre la peste porcine africaine en République Tchèque.
2. Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (2019). – Auto-déclaration de la République Tchèque concernant le recouvrement du statut indemne de peste porcine africaine chez la totalité des suidés.
3. Charvátová P., Wallo R., Jarosil T. & Šatrán P. (2019) – How ASF was eradicated in the Czech Republic. *Pig Progress*, **35**, 26–29.

L'OIE est une organisation internationale créée en 1924. Ses 182 Membres lui ont donné pour mandat d'améliorer la santé et le bien-être animal. Elle agit avec l'appui permanent de 325 centres d'expertise scientifique et de 12 implantations régionales présents sur tous les continents.



Suivez l'OIE sur www.oie.int



@OIEAnimalHealth



World Organisation for Animal Health - OIE



OIEVideo



World Organisation for Animal Health



World Organisation for Animal Health (OIE)



Version digitale : www.oiebulletin.com



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE
Protéger les animaux, préserver notre avenir

12, rue de Prony - 75017 Paris, France
Tél. : +33 (0)1 44 15 18 88 - Fax : +33 (0)1 42 67 09 87 - oie@oie.int